



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Mel : unsen@cgteduc.fr - Site : www.cgteduc.fr

Direction d'école : des discussions qui s'éternisent et aucune avancée.

Il y a un an, la disparition tragique de notre collègue Christine Renon soulignait les difficiles conditions de travail des directeur-trices d'école et leur isolement. Comme seule réponse, le ministre a relancé une série de réunions pour évoquer la question de la direction d'école. C'était il y a un an et cela faisait suite à de nombreuses autres rencontres antérieures sur la même question.

Un an après, alors que la charge de travail des directeur-trices s'est amplifiée avec la nécessité de gérer la crise sanitaire, aucune mesure concrète et immédiate n'a été avancée par le ministère pour améliorer les conditions de travail des personnels. À ce jour, l'administration a consenti à un moratoire sur certaines enquêtes et a instauré une indemnité exceptionnelle de rentrée de 450€ pour les directeur-trices en postes au 1^{er} septembre 2020... Faibles mesures au regard de l'urgence et des attentes des personnels.

Les trois premières réunions de travail tenues depuis septembre par la DGESCO et la DGRH n'ont, pour le moment, pas permis d'avoir sur des annonces tangibles à faire aux collègues. Les organisations syndicales échangent une nouvelle fois avec le ministère, dressent un bilan déjà évoqué à maintes reprises et avancent leurs revendications. Pour sa part, le ministère parle de budget supplémentaire pour des créations de décharges supplémentaires (pour les écoles de moins de 4 classes uniquement) ou pour une revalorisation indemnitaire à venir, mais aucun arbitrage n'est réalisé ni annoncé.

Nous dénonçons une volonté ministérielle de gagner du temps avant de futures annonces sans surprise, bien en dessous des attentes exprimées. Nous dénonçons surtout une volonté permanente de faire évoluer les missions et le rôle des directeur-trices pour leur faire endosser un nouveau statut qui ne porterait par son nom. En effet, au regard du projet de loi Rilhac et des axes de travail développés par le MEN, il est clair qu'il existe une envie persistante et récurrente de faire de nos collègues directeur-trices, des dépositaires d'une délégation de pouvoir hiérarchique avec la possibilité de contrôler (administrativement et pédagogiquement) davantage les autres enseignant-es.

La CGT Éduc'action continue de s'opposer à l'instauration d'un lien hiérarchique dans les écoles. Elle exige des moyens immédiats pour que les conditions de travail des directeur-trices s'améliorent, un temps de décharge suffisant pour les directeur-trices et les équipes pédagogiques, l'abandon de toutes les tâches administratives inutiles et inappropriées, des postes administratifs Fonction publique d'État dans toutes les écoles et une augmentation des rémunérations et des bonifications indiciaires.

Montreuil, le 08 octobre 2020